

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL **DU 19 FEVRIER 2026**

1. Informations

2. Tutelle

Approbation par la Tutelle en date du 16/01/2026 de la décision du Conseil communal du 18/12/2025 relative à la modification du statut administratif du personnel communal suite à la suppression de l'ASBL Office du Tourisme : information.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Mandataires du CPAS

- a) Conseil de l'Action Sociale – empêchement d'une Conseillère de l'Action sociale : prise d'acte.

Le Conseil de l'Action Sociale du 5 février 2026 a pris acte de l'absence de Madame Carine BOCQUET, Conseillère de l'Action sociale pour raisons médicales, du 30 janvier au 15 mai 2026 inclus.

- b) Conseil de l'Action Sociale – élection d'un Conseiller de l'Action sociale en remplacement de la Conseillère de l'Action Sociale empêchée

Vu l'absence de Madame Carine BOCQUET, Conseillère de l'Action Sociale du 30 janvier au 15 mai 2026 ;

Étant donné que ce congé s'étale sur une durée d'au moins 3 mois, et donc que la conseillère de l'Action Sociale empêchée peut être remplacée ;

Vu le mail de Madame Marjorie OLIVIER, Cheffe de Groupe PS présentant Monsieur Tibaut COQUERIAUX comme candidat pour la remplacer ;

Le Conseil communal est invité à désigner Monsieur Tibaut COQUERIAUX comme conseiller de l'Action Sociale à partir du jour de sa prestation de serment et jusqu'au 15 mai 2026.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

Prise d'acte de la situation de caisse du quatrième trimestre 2025.

Conformément à l'article L1124-42 §1 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil, le PV de la vérification de caisse communale du 4^e trimestre 2025 qui a eu lieu le 04 février 2026.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 8.641.256,88 €

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Plan Stratégique Transversal

a) Plan Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 – évaluation finale : prise d’acte.

Présentation en séance.

b) Plan Stratégique Transversal (PST) 2025-2030 : prise d’acte.

Présentation en séance.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Impositions communales

Règlement-taxe sur la force motrice – exercices 2026-2031 – modifications.

Le règlement-taxe voté par le Conseil communal en séance du 23 octobre 2025 doit être modifié suite au Décret-programme du 19 décembre 2025 portant diverses mesures budgétaires.

En effet, ce Décret, en son article 54, insère un nouvel article L3611-2 dans le CDLD :

« Art. L3611-2. § 1^{er}. Il est établi une exonération de taxe sur la force motrice sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf sur le territoire de la Région wallonne, à partir du 1^{er} janvier 2021, pendant une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année de l'investissement. [...] »

Dès lors, depuis le 1^{er} janvier 2026, une nouvelle exonération limitée aux nouveaux investissements acquis ou constitués à partir du 1^{er} janvier 2021 entre en vigueur (*avant le 01.01.2026, l'exonération portait sur les investissements acquis ou constitués à partir du 01.01.2006*).

Une Circulaire datée du 12 décembre 2025 relative au projet de décret-programme précise également que le taux-plafond est fixé à 24,69 €/kw (soit 20 €/kw non indexé). Il convient donc de revoir notre taux actuel qui est de 25 €/kw et de le ramener à 24,69 €/kw.

Le projet de règlement-taxe a été adapté en tenant compte de ces changements.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Handicap

Emploi des travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux – situation au 31/12/2025.

Conformément à l’arrêté du Gouvernement wallon du 07/02/2013, l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, CPAS et associations de services publics fixée à 2,5% est satisfaite. En effet, la commune présente un taux de 4,65%.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Muriel HIROUX

8. Marché public

Marché public d'achat d'un véhicule utilitaire avec benne basculante pour le service jardinage – année 2026 – CSCh, estimation, mode de passation et conditions du marché.

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la procédure négociée sans publication préalable, sur l'estimation et sur le cahier spécial des charges.

Ce dossier était passé au Conseil du 28 août 2025.

Toutefois, suite aux offres reçues pour un véhicule similaire faisant l'objet d'un autre marché, il s'est avéré que l'estimation (45.000 €) était trop basse.

Un nouveau crédit a donc été réinscrit au budget 2026. Celui-ci s'élève à 55.000 €.

Le Conseil est donc « réinvité » à se prononcer sur ce dossier.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Éclairage public

Remplacement d'éclairage public par des sources moins énergivores par Ores – année 2026 – estimation budgétaire.

Dans le cadre du programme de remplacement de l'ensemble du Parc wallon d'éclairage public par des sources moins énergivores s'étalant jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, Ores propose d'effectuer le remplacement de 294 points d'éclairage public pour l'année 2026. L'estimation pour ce chantier s'élève à 166.794 euros T.V.A comprise.

Le Collège communal propose de marquer accord sur :

- Le remplacement par ORES des 294 points d'éclairage public concernés sur la période 2026 au prix estimé de :

	Prix HTVA	Prix TVAC
Le budget global pour la réalisation du projet dont :	137.846 €	166.794 €
- OSP	137.846 €	166.794 €
- Non OSP	-	-
L'intervention OSP > 60W (125 €)	21.750 €	26.318 €
L'intervention OSP ≤ 60W (180 €)	21.600 €	26.136 €
Solde à prévoir au budget 2025	94.496 €	114.340 €

- Le choix du matériel proposé par Ores :

Type de voirie	Nom du modèle	RAL / Teinte
Rurale	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Urbanisée	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Lotissements / quartiers résidentiels	Elyxe / Citysoul	RAL 9006 (white aluminium) RAL 7043 (traffic grey)

Zones piétonnes et commerçantes	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Venelle / sentier	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Projecteurs pour bâtiments à éclairer	Woody Sculplood Luminy	A définir selon les endroits

- De ne pas recourir au préfinancement par Ores ;
- D’inscrire le montant de 114.340,00 euros au budget extraordinaire 2026.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

10. Patrimoine communal

a) Vente d’un bien sis avenue de l’Europe à Antoing

Attendu que la Ville d’Antoing est propriétaire de l’immeuble sis à l’Avenue de l’Europe n° 30 à Antoing, cadastrés section C 47 C6 – C 47 D6 et C 47A6, actuellement sans affectation ;
Considérant l’estimation du Service Public de Wallonie, Comité d’Acquisition de Mons, datée du 11 juillet 2024, d’un montant de 170.000,00 euros ;
Considérant que notre administration communale n’a pas de projet pour ce bien ;
Vu l’offre d’achat de Monsieur Lenoir et Madame Delgrange d’un montant de 170.000,00 euros ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- Sur la vente du bâtiment concerné cadastrés section C 47 C6 – C 47 D6 et C 47A6 pour un montant 170.000,00 euros selon une procédure de gré à gré à Monsieur Lenoir et Madame Delgrange ;
- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier seront mandatés afin de représenter valablement la Ville d’Antoing à la signature de l’acte au SPW Comité d’acquisition.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

b) Vente d’un bien sis Avenue du Lac à Péronnes - dispense d’inscription d’office aux hypothèques.

En date du 28/08/2025, le Conseil communal a décidé de la vente d’un bien sis Avenue du Lac à 7640 Péronnes (parcelle pré-cadastrée section B 895 a) à Monsieur Plaquet.
Le montant de la vente s’élevant à 3.575 euros a déjà été versé par Mr Plaquet avant la signature de l’acte définitif.
Il est dès lors proposé au Conseil de dispenser la vente de l’inscription d’office aux Hypothèques.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Bien-être animal

Subvention aux communes pour leurs actions en matière de bien-être animal – demande de subsides pour la période 2026-2027, plan d’actions et partenariats.

Considérant que la Région wallonne prolonge son soutien aux communes via une subvention pour mener des actions en matière de bien-être animal ;

Considérant que la commune d’Antoing est impactée par la présence de chats errants sur son territoire et qu’il convient de mener des actions de trappage et de stérilisation de ces chats ;

Considérant que la commune d’Antoing mène des actions de stérilisation de chats errants depuis six années et qu’il est nécessaire de maintenir ces actions pour limiter ces populations et les nuisances qui en découlent ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La demande de subvention (2.000 euros minimum) ;
- Le plan d’actions pour stériliser les chats errants sur le territoire communal ;
- L’octroi d’une aide aux ménages précarisés pour la stérilisation des chats domestiques (via le CPAS) ;
- La poursuite du partenariat avec Madame Christine Fleurquin, vétérinaire à Péronnes ;
- La poursuite du partenariat avec l’ASBL « Félin pour l’autre » pour le trappage des chats errants.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Muriel HIROUX

12. Subsides aux sociétés

Demande de subsides de la Mob’raisienne pour la gestion de la Maison des associations de Maubray

La Mob’raisienne a estimé les frais récurrents pour la gestion de la Maison des associations de Maubray à 1.340 € par an.

Assurance objective	160 €
Fournitures diverses (savon, papier toilette...)	50 €
Nettoyage (1h/semaine)	1.050 €
Frais administratifs	80 €
TOTAL	1.340 €

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur l’attribution d’un subside annuel de 1.500 € à la Mob’raisienne propre aux frais de gestion de la Maison des Associations de Maubray « As’Maison ».

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Folklore

Création d’une mascotte officielle de la Ville d’Antoing

Dans le cadre de sa politique de valorisation de l’identité communale et de renforcement du sentiment d’appartenance des citoyens, le service communication/événements souhaite créer une mascotte officielle.

Ce projet vise à proposer un symbole fédérateur pour les événements officiels, les actions de communication et les initiatives citoyennes, tout en impliquant activement les écoles communales et les habitants dans le choix de son nom.

Considérant que le projet prévoit une démarche participative comprenant :

- l’implication des écoles communales dans la proposition de noms pour la mascotte ;
- la sélection de trois noms finalistes par un comité composé de représentants communaux et du corps enseignant ;
- l’organisation d’un vote citoyen afin de désigner le nom officiel de la mascotte ;

Dans ce cadre, le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur le principe de la création d’une mascotte officielle de la Ville d’Antoing, sous la forme d’un lion représentant les valeurs de convivialité, de solidarité, de fierté locale et de vivre-ensemble.
- approuver la mise en place d’un projet participatif associant les écoles communales et les citoyens, visant à déterminer le nom officiel de la mascotte selon les modalités décrites ci-dessus.
- autoriser l’achat du costume de la mascotte par l’Administration communale pour un montant de 369,00 € TVAC.
- charger le Collège communal de :
 - mettre en œuvre la démarche participative ;
 - procéder à l’acquisition du costume de la mascotte ;
 - organiser le vote citoyen ;
 - assurer l’intégration de la mascotte dans les supports de communication et les événements communaux.

Agent traitant : Romy CORDIVANI

Politique responsable : Gauthier DUDANT

14. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

15. Questions orales